

Rapport de vérification

N° 109713052501R002

Référence client | 2018 5312 5010



Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise | MALVAUX MANUFACTURES
Zone Artisanale Beausoleil
1 Rue Eric Tabarly
44116 VIEILLEVIGNE
Latitude : 46.97062, Longitude : -1.41422

CHARIOTS ÉLÉVATEURS



Adresse de facturation | MALVAUX MANUFACTURES
Zone Artisanale Beausoleil
1 Rue Eric Tabarly
44116 VIEILLEVIGNE

Lieu de vérification | MALVAUX MANUFACTURES
Zone Artisanale Beausoleil
1 Rue Eric Tabarly
44116 VIEILLEVIGNE

Périodicité | SEMESTRIELLE

Dates de vérification | 26/05/2025

Nom et visa du signataire | GAINARD MARC

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 26/05/2025

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA
Listes des implantations et portées de l'accréditation disponibles sur www.cofrac.fr



DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



ACT EXPLOIT LOIRE ATLANTIQUE
4 RUE HENRI GUILLAUMET
CENTRE D'AFFAIRES PARC BOIS
CESBRON
BATIMENT D / CS 6009
44700 ORVAULT
Tél. : 02.55.58.44.15
SIRET :43325083400010

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention.

Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation. - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité. - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.



Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS.....	4
LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS	6
YALE.....	6
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur porté 2810 kg Yale YALE	6
CLARK.....	9
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur porté 2700 kg Clark CLARK / 11684	9
AMLIFT	12
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur porté 2500 kg AMLIFT 11809	12
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur accompagnant 1600 kg HANGCHA 13317	15
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur accompagnant 1600 kg HANGCHA 13318	18
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur accompagnant 1200 kg OM PIMESPO 62292	21
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur accompagnant 1400 kg CESAB 13319	24
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur accompagnant 1400 kg CESAB 13917	27
Vérification générale : Chariot élévateur à conducteur porté 2400 kg MITSUBISHI CF40A-00076.....	30

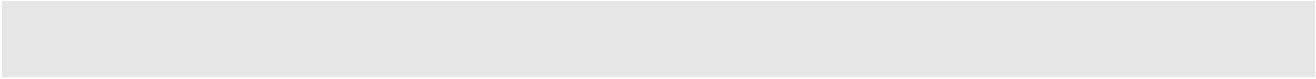


RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.

N°	Point de contrôle	Observation	Page
LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS			
<u>YALE</u>			
VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2810 KG YALE YALE			
1	Poste(s) de travail : Siège	Siège dégradé <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025</i>	8
2	Poste(s) de travail : Protection	Structure de protection contre les chutes d'objets dégradée <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025</i>	8
<u>CLARK</u>			
VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2700 KG CLARK CLARK / 11684			
3	Equipements de préhension : Fourches	Usure des talons de fourche supérieur à 10% <i>Observation qui contribue au conseil de mise à l'arrêt ou hors service</i> <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025</i>	11
<u>AMLIFT</u>			
VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2500 KG AMLIFT 11809			
4	Essais en Charge : Tous mécanismes Charge de réf. : 2500 kg - Charge dispo : 1600 kg	Glissement excessif du dispositif de maintien à l'arrêt (à garder pour mémoire pour une charge de 2500kg) <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 10/06/2022</i>	12
5	Essais en Charge : Tous mécanismes Charge de réf. : 2500 kg - Charge dispo : 1600 kg	Charge d'essai disponible inférieure à la charge de référence. Faire procéder aux essais correspondant à la capacité nominale si vous devez lever des charges supérieures à celle utilisée lors des essais. <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025</i>	12
6	Châssis - Support - Charpente : Eclairage - Signalisation	Feux à éclat non efficace <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025</i>	14
7	Poste(s) de travail : Siège	Par construction, le chariot ne comporte pas de système de retenue du conducteur sur son siège. Il appartient à l'utilisateur et/ou au fabricant d'apprécier, dans le cadre de l'analyse des risques, qu'aucun risque de renversement ne subsiste et, dans le cas contraire, d'installer un système de retenue ou de mettre en place des mesures compensatoires en cas d'impossibilité technique. <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 11/09/2019</i>	14
8	Poste(s) de travail : Siège	Siège dégradé <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 12/12/2022</i>	14
VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1600 KG HANGCHA 13317			
9	Dispositifs de protection : Dispositif de sécurité sur timon	Dispositif inefficace en position basse. <i>Date de 1er Constat par DEKRA : 28/10/2024</i>	17





LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

YALE**VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2810 KG YALE YALE****IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur porté
 Marque : Yale
 Référence client : YALE
 Charge maximale d'utilisation : 2810 kg
 Type : GLP30VX
 Numéro de série : D875B03516P
 Compteur horaire : 3297 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2016

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Fourche</i>	2810 kg	2810 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Anomalies constatées : conférer "OBSERVATIONS"



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 4,6m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
Mât triplex inclinable
Energie thermique gaz
Appareil sur pneumatiques
Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Eclairage de la zone de travail
Essuie-glace(s)
Dispositif de rétro vision (caméra, miroir...)
Avertisseur sonore (klaxon)
Avertisseur sonore de recul
Gyrophare

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches
Tablier à déplacement latéral
Positionneur de fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Autres freins
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Contrôleur de présence conducteur
Dispositif(s) de signalisation
Ceinture de sécurité
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage
Asservissement du démarrage à la position sélecteur AV/AR

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	4	Levage	15,875		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Siège **1**

Protection **2**

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

1

Siège dégradé

Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025

2

Structure de protection contre les chutes d'objets dégradée

Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025



CLARK**VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2700 KG CLARK CLARK / 11684****IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur porté
 Marque : Clark
 Référence client : CLARK / 11684
 Charge maximale d'utilisation : 2700 kg
 Type : S35L
 Numéro de série : S232L-0085-100003 KF
 Compteur horaire : 5223 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2018

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourche</i>	2700 kg	2700 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Mise à l'arrêt conseillée

Sauvagat a été informé de la conclusion



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 4,82m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
 Mât triplex inclinable
 Energie thermique gaz
 Appareil sur bandages
 Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
 Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
 Eclairage de la zone de travail
 Dispositif de rétro vision (caméra, miroir...)
 Avertisseur sonore (klaxon)
 Avertisseur sonore de recul
 Gyrophare
 Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches
 Tablier à déplacement latéral
 Positionneur de fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
 Autres freins
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
 Contrôleur de présence conducteur
 Dispositif(s) de signalisation
 Ceinture de sécurité

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	4	Levage	25,4		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Fourches 

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre



Usure des talons de fourche supérieur à 10%
Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025
Observation qui contribue au conseil de mise à l'arrêt ou hors service



AMLIFT**VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2500 KG AMLIFT 11809****IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur porté
 Marque : AMLIFT
 Référence client : 11809
 Charge maximale d'utilisation : 2500 kg
 Type : JEDY B 25612/50
 Numéro de série : 18-564
 Compteur horaire : 1594 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2019

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes 4 5 <i>Équipement de préhension installé : Fourche</i>	2500 kg	1600 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

4 Glissement excessif du dispositif de maintien à l'arrêt (à garder pour mémoire pour une charge de 2500kg)
 Date de 1er Constat par DEKRA : 10/06/2022

5 Charge d'essai disponible inférieure à la charge de référence. Faire procéder aux essais correspondant à la capacité nominale si vous devez lever des charges supérieures à celle utilisée lors des essais.
 Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 5m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

Chariot multidirectionnel

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise latérale
 Mât triplex rétractable
 Energie électrique
 Appareil sur bandages
 Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
 Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
 Dispositif de séparation général des énergies
 Eclairage de la zone de travail
 Avertisseur sonore (klaxon)
 Gyrophare
 Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches
 Tablier à déplacement latéral

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
 Autres freins
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
 Contrôleur de présence conducteur
 Dispositif(s) de signalisation
 Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	4	Levage	25,4		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Eclairage - Signalisation **6**

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Siège **7 8**

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

6

Feux à éclat non efficace

Date de 1er Constat par DEKRA : 26/05/2025

7

Par construction, le chariot ne comporte pas de système de retenue du conducteur sur son siège. Il appartient à l'utilisateur et/ou au fabricant d'apprécier, dans le cadre de l'analyse des risques, qu'aucun risque de renversement ne subsiste et, dans le cas contraire, d'installer un système de retenue ou de mettre en place des mesures compensatoires en cas d'impossibilité technique.

Date de 1er Constat par DEKRA : 11/09/2019

8

Siège dégradé

Date de 1er Constat par DEKRA : 12/12/2022



**VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1600 KG
HANGCHA 13317****IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur accompagnant
 Marque : HANGCHA
 Référence client : 13317
 Charge maximale d'utilisation : 1600 kg
 Type : CPDB16
 Numéro de série : Q7BA01070
 Compteur horaire : 748 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2022

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourche 150cm</i>	1600 kg	1600 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 4,5m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Mât triplex fixe
Energie électrique
Appareil sur galets
Sélecteur de vitesse PV/GV
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Dispositif de séparation général des énergies
Avertisseur sonore (klaxon)
Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Contrôleur de présence conducteur
Dispositif de sécurité sur timon
Autres freins
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Dispositif(s) de signalisation

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	2	Levage	19,05		N'a pu être établi
Chaîne à mailles jointives	2	Levage	19,05		

VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Dispositif de sécurité sur timon 

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre



Dispositif inefficace en position basse.

Date de 1er Constat par DEKRA : 28/10/2024



**VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1600 KG
HANGCHA 13318****IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur accompagnant
 Marque : HANGCHA
 Référence client : 13318
 Charge maximale d'utilisation : 1600 kg
 Type : CFDB16
 Numéro de série : Q7BA01227
 Compteur horaire : 470 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2022

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourche</i>	1600 kg	1600 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude

Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Aucune anomalie décelée



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 3,6m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :- Elément(s) constitutif(s) :

Mât duplex fixe
Energie électrique
Appareil sur galets
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Dispositif de séparation général des énergies
Avertisseur sonore (klaxon)
Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Contrôleur de présence conducteur
Dispositif de sécurité sur timon
Autres freins
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Dispositif(s) de signalisation
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	1	Levage	19,05		N'a pu être établi
Chaînes à mailles jointives	1	Levée libre	19,05		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1200 KG OM PIMESPO 62292**IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur accompagnant
 Marque : OM PIMESPO
 Référence client : 62292
 Charge maximale d'utilisation : 1200 kg
 Modèle : CL1200
 Numéro de série : F24521T00944
 Compteur horaire : 109 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2022

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourches</i>	1200 kg	1200 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Aucune anomalie décelée



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 4,18m

Marquage : Marqué «CE»

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
Mât triplex fixe
Energie électrique
Appareil sur galets
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Dispositif de séparation général des énergies
Avertisseur sonore (klaxon)
Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Autres freins
Dispositif de sécurité sur timon
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage
Dispositif(s) de signalisation
Contrôleur de présence conducteur

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaînes à mailles jointives	1	Levée libre	19,05		N'a pu être établi
Chaînes à mailles jointives	1	Levage	15,875		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1400 KG CESAB 13319**IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur accompagnant
 Marque : CESAB
 Référence client : 13319
 Charge maximale d'utilisation : 1400 kg
 Numéro de série : 6854628
 Compteur horaire : 184 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2021

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourches</i>	1400 kg	1400 Kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Oui
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposions pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude

Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Aucune anomalie décelée



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 2,65m

Marquage : Marqué «CE»

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
Mât duplex fixe
Energie électrique
Appareil sur galets
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Dispositif de séparation général des énergies
Avertisseur sonore (klaxon)
Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Dispositif(s) de signalisation
Contrôleur de présence conducteur
Autres freins
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage
Dispositif de sécurité sur timon

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaînes à mailles jointives	1	Levage	15,875		N'a pu être établi
Chaînes à mailles jointives	1	Levée libre	15,875		N'a pu être établi

VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT 1400 KG CESAB 13917**IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur accompagnant
 Marque : CESAB
 Référence client : 13917
 Charge maximale d'utilisation : 1400 kg
 Modèle : S214
 Numéro de série : 6936114
 Compteur horaire : 90 h
 Année de mise en service à l'état neuf : 2002

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Fourches</i>	1400 kg	1400 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Aucune anomalie décelée



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 2,65m

Marquage : Marqué «CE»

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

Chariot à prise frontale
Mât duplex fixe
Energie électrique
Appareil sur galets
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
Avertisseur sonore (klaxon)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Dispositif(s) de signalisation
Dispositif de sécurité sur timon
Contrôleur de présence conducteur
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Autres freins
Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de levage

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaînes à mailles jointives	2	Levage	15,875		N'a pu être établi

VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

VÉRIFICATION GÉNÉRALE : CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ 2400 KG MITSUBISHI CF40A-00076**IDENTIFICATION**

Nature : Chariot élévateur à conducteur porté
 Marque : MITSUBISHI
 Référence client : CF40A-00076
 Charge maximale d'utilisation : 2400 kg
 Modèle : FG40NT
 Numéro de série : CF40A-00076
 Compteur horaire : 1726 h

MISSION**LEVM001**

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Tablier à déplacement latéral + Fourches</i>	2400 kg	2400 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 26/05/2025

Aucune anomalie décelée



PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 5,5m

Marquage : Marqué «CE»

DESCRIPTION :**- Elément(s) constitutif(s) :**

Mât triplex rétractable
 Energie thermique gaz
 Appareil sur bandages
 Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)
 Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil
 Dispositif de séparation général des énergies
 Eclairage de la zone de travail
 Essuie-glace(s)
 Dispositif de rétro vision (caméra, miroir...)
 Avertisseur sonore (klaxon)
 Gyrophare
 Autres dispositifs d'arrêt (Arrêt d'urgence)

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Tablier à déplacement latéral
 Fourches

- Dispositifs de protection soumis à vérification et / ou essai :

Limiteur de pression
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
 Dispositif(s) de signalisation
 Autres freins
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
 Contrôleur de présence conducteur

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaînes à mailles jointives	4	Levage	25,4		N'a pu être établi



VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

